

JUNTOPLAST C

Scellent à chaud de fissures de pavement

DESCRIPTION:

Produit bitumineux de colmatage par pontage de revêtements bitumineux, ainsi que de fissures et de joints de revêtements en béton.

Il s'agit d'un mélange homogène et stable de bitume modifié par des polymères, des additifs et des charges minérales, de compatibilité garantie.

Conforme aux prescriptions techniques fixées par la Direction Générale des Routes dans les projets de base pour les mastics de colmatage et dans les spécifications de la norme EN 14188 pour les produits de colmatage appliqués à chaud non résistants aux carburants (N1).

AVANTAGES:

- Facile à verser et à étendre à chaud.
- Bonne adhérence aux surfaces en asphalte et en béton.
- Bonne maniabilité à chaud et aspect homogène.
- Couleur noire.
- Grande élasticité.
- Ouverture rapide à la circulation routière après son application.
- Produit non toxique, ni inflammable, d'application à chaud.

APPLICATIONS:

- Colmatage par pontage de fissures sur revêtements bitumineux.
- Colmatage de joints transversaux et longitudinaux sur revêtements en béton.
- Colmatage de joints entre revêtements bitumineux et revêtements en béton.

MODE D'EMPLOI:

Le joint sur lequel va être appliqué Juntoplast C devra présenter une surface cohésive, propre, sans poussière, ni autres substances (huiles, chaux, etc.) pouvant nuire à l'adhérence ou le rendre moins performant ; procéder par la suite comme indiqué ci-dessous:

- Sécher parfaitement la surface du joint avec un jet d'air chaud sous pression (lance thermique) afin de favoriser une meilleure adhérence du mastic de colmatage.
- Il est recommandé de chauffer le produit jusqu'à une température de 180°C afin de garantir son application correcte. Le chauffage se réalisera de préférence dans un équipement empêchant un quelconque surchauffage local.
- Afin d'assurer l'adhérence de Juntoplast C pour le colmatage de joints ou de fissures dans le béton, il est nécessaire de passer au préalable une couche d'impression d'émulsion bitumineuse ou de peinture asphaltique.
- Appliquer à chaud à l'aide des équipements mécaniques adéquats pour ce type de travail.

- Comme norme générale, la circulation ne doit pas être rétablie avant deux heures au minimum après l'application du mastic de colmatage.
- Protéger en appliquant un agrégat fin afin d'éviter l'adhérence des pneus. Cet agrégat de couverture sera appliqué avant le refroidissement complet du mastic.

RENDEMENT:

La quantité à appliquer varie en fonction des caractéristiques de la fissure à traiter et/ou de la largeur du joint qui peut osciller entre 5 et 12 mm. L'épaisseur du mastic de colmatage sur le revêtement sera supérieure à 2 mm, afin de garantir la formation d'une pellicule étanche et continue entre les bords de la fissure.

DONNÉES TECHNIQUES:

Caractéristiques	Unité	Méthode	Min.	Max.
Pénétration au cône	0,1 mm	UNE EN 13880-2	40	130
Point de ramollissement	°C	UNE EN 1427	85	--
Densité à 25°C	g/cm ³	UNE EN 13880-1	1,1	--
Fluage à 60°C/5h	mm	UNE EN 13880-5	--	2
Résilience à 25°C	%	UNE EM 13880-3	60	--
Stabilité à la chaleur		UNE EN 13880-4		
• Pénétration au cône	0,1 mm	UNE EN 13880-2	40	130
• Résilience à 25°C	%	UNE EN 13880-3	60	--

STOCKAGE ET CONSERVATION:

- Les emballages doivent rester à l'abri des intempéries afin de les protéger des gelées ainsi que de l'exposition intense au soleil.
- Stockage dans un endroit sec recommandé.
- Le temps maximum de stockage est illimité dans les emballages d'origine, bien refermés et non détériorés.

AUTRES RECOMMANDATIONS:

- Le produit devant être appliqué à haute température, il ne doit pas être utilisé à une température inférieure à 10°C.
- Il est recommandé de ne pas utiliser le produit sur le revêtement humide.
- Le temps de chauffage ne doit pas être supérieur à 6 heures et ne doit pas dépasser la température limite de 210°C.
- Juntoplast C, de même que d'autres produits bitumineux, n'est pas indiqué pour les applications le mettant en contact avec des dissolvants ou des carburants.
- Les outils de travail utilisés pourront se nettoyer avec n'importe quel type de dissolvant.

Révision n°: 4

Approuvé: 01/06/2016

Prochaine révision: 01/06/2021